

Communiqué du 15 avril 2016

La déclaration d'utilité publique de la LGV Poitiers-Limoges annulée suite au recours de la FNAUT auprès du Conseil d'Etat

Dès la déclaration d'utilité publique de la LGV Poitiers-Limoges en janvier 2015, la FNAUT avait déposé auprès du Conseil d'Etat un recours en annulation de cette décision. Outre les lacunes de l'évaluation économique et sociale, elle soulignait le défaut d'utilité publique du projet.

Un projet irrationnel

Contrairement à la LGV Tours-Bordeaux en construction, ou au projet de LGV Bordeaux-Toulouse, le barreau Poitiers-Limoges n'aurait concerné qu'un bassin de population restreint.

Sa mise en service aurait asséché la ligne classique Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) dont la desserte serait passée de 11 à 4 allers-retours quotidiens, pénalisant les villes moyennes riveraines et conduisant à des reports de trafics sur la route.

Enfin son impact environnemental élevé n'aurait pas été compensé en termes de rentabilité pour le système ferroviaire ou d'utilité collective.

Une alternative plus pertinente existe

Une desserte TGV performante de Limoges peut être obtenue par la poursuite de la modernisation de la ligne POLT. Ce point essentiel vient d'être confirmé par une étude commandée par la FNAUT à un expert ferroviaire reconnu, Gérard Mathieu.

Une desserte Paris-Limoges sans arrêt par la ligne POLT peut être obtenue en 2h35 pour un coût très inférieur à celui de la LGV Poitiers-Limoges, en portant la vitesse maximale à 200 km/h entre Vierzon et Argenton ainsi qu'entre Saint-Sulpice-Laurière et Limoges, et en rectifiant quelques courbes.

La durée du trajet pourrait même être encore nettement réduite par utilisation de la future LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) entre Paris et Orléans.

Le financement de nouvelles LGV est suffisamment difficile pour que l'Etat et les collectivités territoriales se concentrent sur des projets utiles, techniquement bien conçus, bénéfiques à l'aménagement du territoire et économiquement viables : le projet Poitiers-Limoges n'en fait manifestement pas partie.

La FNAUT approuve donc le Conseil d'Etat, qui a confirmé les conclusions de bon sens du rapporteur public et annulé la déclaration d'utilité publique du projet de LGV Poitiers-Limoges, déjà dénoncé avec sévérité par la Cour des Comptes.

Contacts presse FNAUT

Bruno Gazeau, président, tél. 06 76 73 31 09
Jean Lenoir, vice-président, tél. 06 19 09 78 89
Jean Sivardière, vice-président, tél. 04 76 75 23 31